

*Questions orales*

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, je peux confirmer que le premier ministre a reçu, comme ce fut la cas l'an dernier à la veille du sommet, une lettre du président Botha dans laquelle il fait des instances générales au sujet de la situation en Afrique du Sud. Je pense que je devrais faire deux remarques pertinentes en réponse à cette question.

Premièrement, comme moi, le premier ministre a l'intention de s'entretenir personnellement avec M. Oliver Tambo de l'ANC plus tard cet été. A notre avis, l'ANC fera partie de toute solution en Afrique du Sud, quelle qu'elle soit, et il importe que nous essayions de contribuer à un règlement pacifique.

Deuxièmement, à l'occasion du sommet de Venise, nous espérons trouver un moyen par lequel les sept pays industrialisés peuvent continuer à faire des pressions pour que l'Afrique du Sud modifie une politique que la plupart de nous jugeons répréhensible, et tenter de trouver un moyen de poursuivre le dialogue avec le régime et la population noire de l'Afrique du Sud.

\* \* \*

**LE COMMERCE EXTÉRIEUR**

## LES EXPORTATIONS DE BOIS D'OEUVRE AUX ÉTATS-UNIS

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, le 5 février dernier, la ministre du Commerce extérieure s'est dit fière de voir que son entente sur le bois d'oeuvre avec les États-Unis avait amené la prospérité dans notre industrie forestière. Comment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures explique-t-il maintenant les statistiques brutales, publiées finalement aujourd'hui, qui révèlent que notre part du marché américain du bois d'oeuvre est passée de 31,5 p. 100, au cours des deux premiers mois de 1986, à 28,7 p. 100 pendant la même période cette année? Ces statistiques ne démontrent-elles que cette entente sur le bois d'oeuvre pour le compte des localités forestières canadiennes étaient une bien mauvaise affaire?

● (1500)

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, les statistiques brutales dont parle le député démontrent, bien au contraire, que de janvier à la fin de mai cette année, les expéditions de bois d'oeuvre du Canada vers les États-Unis ont augmenté de 1,4 p. 100. Voilà en quoi consistent les statistiques brutales du député.

Les achats de bois d'oeuvre canadien ont augmenté, dans l'ensemble, aux États-Unis. Ces statistiques nous ramènent à l'article qu'a lu le député dans le *Globe and Mail*.

Le député ferait peut-être bien de mieux s'informer s'il tient vraiment à présenter des faits, et non pas simplement à créer une fausse impression sur la politique canadienne du bois d'oeuvre. Au lieu de se limiter au *Globe and Mail*, il devrait peut-être pousser ses recherches jusque dans le *Saturday Night*.

**M. Langdon:** Le ministre ferait peut-être mieux, quant à lui, de nous parler de l'article en entier qui signale que la consommation de bois d'oeuvre sur le marché américain a augmenté de 11 p. 100, alors que nos exportations vers les États-Unis n'ont progressé que de 1,4 p. 100. Voilà la dure réalité.

## LES RECETTES DE LA TAXE À L'EXPORTATION

**M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Pourrait-il confirmer lui aussi que les recettes de la taxe à l'exportation de bois d'oeuvre accusaient un recul entre janvier et février cette année, ce qui démontre que notre commerce du bois d'oeuvre avec les États-Unis bat de l'aile?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer de tel. Certaines complications sont survenues dans l'administration de cette taxe au début. Je vérifierai, mais je ne peux en donner confirmation aujourd'hui.

\* \* \*

**LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA**

## L'ENQUÊTE SUR L'IMMIGRATION ILLÉGALE

**M. John Oostrom (Willowdale):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Il y a plusieurs mois, j'ai saisi la GRC du cas de 10 immigrants portugais en situation irrégulière, que j'ai convaincus de témoigner contre les individus qui les ont fait entrer illégalement au pays.

Ces 10 personnes ont accepté de courir un risque énorme en décidant de témoigner ainsi, s'il y a lieu, car on ne leur a rien promis en retour et elles n'ont rien à gagner de cette initiative. Toutefois, elles sont très embarrassées car elles ignorent si leur témoignage va servir, puisqu'aucune décision n'a encore été prise.

Le ministre peut-il garantir à la Chambre que le ministère s'intéresse toujours à cette affaire?

**L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je le félicite de manifester un intérêt aussi vif pour le bien-être des immigrants canadiens.

Comme je l'ai signalé à quelques reprises, je me suis fixé pour règle de conduite de m'abstenir de tout commentaire sur des affaires faisant l'objet d'une enquête, car une intervention publique risque d'en compromettre l'issue.

Je peux toutefois, de manière générale, rassurer la Chambre en lui disant que dans le cadre de sa politique—à laquelle je veille—mon ministère traite avec célérité toute affaire dont il est saisi.

Je peux certes garantir au député que dans les questions importantes, nous tenons d'abord à réunir des preuves suffisantes et bien étayées avant de lancer des poursuites particulières. Je sais gré au député de son intérêt soutenu.